

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS SUR INSTAGRAM "LES FESTIVITÉS DE NOËL"

### Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par la **Ville de Melun**, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 16 rue Paul Doumer

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

### Durée du concours

Le concours commence le **vendredi 13 décembre à 08h** et se termine le **20 décembre 2024 à 23h59**.

### Conditions de participation

1. Participation ouverte à toute personne physique, résidant à Melun
2. Etre majeur
3. Pour participer, il suffit de :
  - S'abonner au compte Instagram de la Ville de Melun **@ville\_de\_melun**
  - Prendre une photo dans la ville de Melun représentant l'esprit de Noël
  - Publier cette photo sur votre compte Instagram en mode public.
  - Utiliser le hashtag **#NoelAMelun** dans la légende de la publication + tagger **@ville\_de\_melun**

### Sélection du gagnant

- Un tirage au sort sera effectué par le service communication-événementiel, parmi les participants qui respecteront toutes les conditions de participation.
- Le tirage au sort aura lieu le **23 décembre 2024**, et le gagnant sera annoncé sur le compte INSTAGRAM ville de Melun et contacté par message privé sur Instagram.
- Si le gagnant ne répond pas dans les **48 heures suivant l'annonce**, un nouveau tirage au sort sera effectué.

### Usage des photos

Les photos publiées dans le cadre du jeu concours pourront être utilisées pour d'autres usages par la ville de Melun, en précisant les crédits.

### Dotation

Le gagnant recevra une **console PlayStation 5** neuve (valeur approximative de 400€TTC)

### Responsabilité

- Le concours n'est en aucun cas géré ou sponsorisé par Instagram.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des problèmes techniques (pannes de serveur, bug, etc.) ou des erreurs humaines (mauvaise utilisation des hashtags, publication en mode privé, etc.) affectant la participation au concours.

### Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du jeu concours sont destinées

uniquement à la gestion du concours et ne seront pas partagées avec des tiers, sauf si la loi l'exige. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

### **Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation sur l'interprétation du règlement sera tranchée par l'organisateur, sans possibilité de recours.

### **Lois applicables**

Le présent règlement est régi par les lois françaises. En cas de litige, seul le tribunal compétent du ressort du siège de l'organisateur sera compétent.